Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 75 (1980)
Heft: 3-4-fr: Conception suisse de tourisme

Artikel: La "verrue" disparaît de Fribourg : nouvelle patinoire hors les murs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174893

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelle patinoire hors les murs

La «verrue» disparaît de Fribourg

La patinoire des Augustins, au bord de la Sarine à Fribourg, va disparaître. C'était depuis des années une pomme de discorde entre amis du sport, politiciens et défenseurs du site. A fin mai, il a été décidé de construire une nouvelle patinoire en dehors de la vieille ville et d'effacer ainsi une tache inesthétique dans un quartier digne de protection.

C'est en 1956 que le *club de hockey sur glace* de Fribourg-Gottéron reçut l'autorisation d'installer dans le canton une patinoire artificielle non couverte. Les discussions au sujet d'une couverture ne vinrent que plus tard; motif: des hivers pas assez froids, et l'impossibilité de prolonger la saison sportive. Mais la perspective d'une altération du cachet de la vieille ville par la toiture à construire retarda la décision. C'est alors qu'en 1975, le vice-président du club, en même temps conseiller général, se donna pratiquement à lui-même la permission de passer aux actes. C'est ainsi que surgit la «verrue»: les autorités étaient mises devant le *fait accompli.*

L'avis de la commission fédérale

«La couverture de la patinoire des Augustins donne l'exemple du mépris des lois par ceux-là mêmes qui sont chargés de les faire respecter», écrivit M. Gérard Bourgarel dans la revue *Pro Fribourg.* Et ce n'étaient pas seulement les règles de la procédure d'autorisation qui avaient été tournées, mais les lois qui protègent le cachet de la vieille ville qui avaient été violées. C'est la même considération qui, lors d'une expertise, incita la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine à se prononcer contre la toiture en cause.

Mais il n'y avait rien d'autre à faire, pour les autorités fribougeoises, que d'accepter la nouvelle couverture de la patinoire. En mars 1976, toutefois, elles en limitèrent le maintien à fin mars 1981. En d'autres termes, le toit et la patinoire devaient disparaître. Ainsi était prise une décision favorable à la protection de la vieille ville et à son unité, et qui contribuait du même coup à résoudre un problème de circulation dans le Vieux-Fribourg (quelque 7000 visiteurs par match). Il y avait pourtant le risque que la condamnation de la verrue ne provoquât de l'effervescence: les habitants du quartier s'opposaient véhémentement à la disparition de «leur» patinoire; elle constituait un *élément de leur vie sociale.*

Claire décision

Mais à fin mai, le Conseil général a décidé par 43 voix contre 21 – malgré le lancement d'une pétition – d'éloigner définitivement la patinoire de la vieille ville et d'en reconstruire une à l'extérieur, près du stade St-Léonard. Un crédit de 9 millions de francs a été approuvé à cette fin. Une solution de rechange proposée par les habitants du vieux quartier a été rejetée. On ne sait pas encore ce qu'il adviendra du terrain ainsi libéré. On pense à des places de stationnement...

Christian Schmidt

En haut: Fribourg en 1910, encore exempt de graves atteintes. En bas: la même vue en 1980; on y remarque surtout, à l'arrière-plan, le corps étranger que forme au bord de la Sari-